

Dispositif particulier

Fonds d'Animation Locale Culture

Le Fonds d'Animation Locale Culture (FAL Culture) permet aux mairies d'arrondissement de soutenir les initiatives locales portées par des structures et associations qui en animent la vie artistique et culturelle au plus près des habitantes et habitants.

Associations, vous avez jusqu'au 4 septembre 2025 (23H59) pour déposer votre dossier.



Crédits photo : Fred Mauviel/Ville de Paris

Critères de recevabilité

- Le projet se déroule dans l'arrondissement et démarre avant la fin de l'année
- La nature du projet relève de la subvention de fonctionnement L'intitulé du projet doit mentionner : « **FAL Culture** » ainsi que **l'arrondissement concerné**
- Le dossier précise les contours du projet associatif et doit être complet à la date de clôture. Attention, les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

N'attendez-pas les derniers jours pour déposer votre demande, vous n'aurez pas le temps de compléter votre dossier dans les délais si une pièce manquait ou n'était pas conforme.